

Erreur d'estimation d'un notaire - succession

Par ludo_72, le 14/05/2011 à 19:29

Bonjour

J'ai hérité une maison d'une tante. L'estimation était de 60 000 euros mais le notaire en remplissant les actes de succession s'est trompé et à inscrit 30 000 Euros. J'ai donc payé les droits de succession sur 30 000 Euros.

Quelques mois plu tard, j'ai reçu un appel des impôts s'étonnat du prix estimé de la maisn étant donné le quartier et la superficie. Apres recherche je me suis aperçu de l'erreur qui avait été faite par le notaire

les imôts me reclame environ 25000 euro. Mon notaire reconnait son erreur mais me signale qu'il ne peut rien faire et que je dois payer.

Il s'est juste arrangé avec les impôts pour que je puilsse étaler sur 3 ans

Apres contact avec plusieurs personne dont un huissier ce ne serait pas à moi de payer mais au notaire qui a fait l'erreur

est-ce vrai?

Merci